



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivité départementale : Mayotte

Question écrite n° 22552

Texte de la question

M. Mansour Kamardine a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre des sports sur la situation du mouvement sportif mahorais. En effet, celui-ci connaît un développement fulgurant puisque le nombre de ses licenciés, toutes disciplines confondues, est passé de 3 000 au début des années 1990 à 14 000 en 2002 ; les principales disciplines étant en particulier le football avec plus de 8 330 licenciés et le basket-ball avec 2 238 licenciés. A l'instar des autres départements de Métropole et d'outre-mer, l'activité sportive rythme assez amplement la vie quotidienne localement et son impact social n'est plus à démontrer. Si de nombreuses activités sont d'ores et déjà assez largement structurées en ligue ou en comités sportifs affiliés à des fédérations nationales, d'autres activités tout aussi importantes sont pratiquées dans l'île sans une organisation particulière : sport de combat, plongée subaquatique, etc. Ici, le sport est considéré comme le terrain d'expression idéal de nombreux jeunes Mahorais. Cependant, ce terrain connaît de nombreux points de faiblesse due à l'insuffisance d'installations, à l'absence de cadres techniques et pédagogiques ou d'animateurs dans les clubs et d'un manque d'expérience et de connaissances des dirigeants bénévoles, même s'ils sont déjà importants. Les moyens mobilisés dans le cadre du contrat de plan sont donc en de ça des besoins réels et non négligeables de l'île. Malgré cette situation sus décrite, le déplacement des athlètes mahorais récemment aux Açores a montré l'énorme potentialité de ces jeunes pour la France, encore faut-il qu'un minimum d'objectifs soit assigné à son épanouissement, et notamment au niveau de la formation des jeunes et des équipements. Bref, Mayotte a besoin d'une véritable politique de développement sportif à long terme qui passera également par le développement des échanges dès le plus jeune âge avec la région mais également avec l'Hexagone. C'est pour l'ensemble de ces raisons qu'il lui demande de lui préciser les moyens tant financiers qu'humains que le Gouvernement entend mobiliser en faveur d'un vrai développement de la pratique du sport à Mayotte.

Texte de la réponse

Le développement de la pratique sportive à Mayotte ces dernières années n'a pas échappé au ministère des sports. C'est pourquoi, dans le cadre du XIIe contrat de développement 2000-2004, celui-ci s'est engagé à hauteur de 2 866 042 euros pour la réalisation de deux gymnases territoriaux et l'aménagement de cinq plateaux sportifs d'intérêt intercommunal. Par ailleurs, hors contrat de développement, le ministère des sports conduit depuis plusieurs années une politique de soutien financier aux autorités locales, notamment pour l'éclairage des équipements sportifs extérieurs et la réalisation d'équipements de proximité. En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, l'aide apportée par le Fonds national pour le développement du sport (FNDS) s'est élevée en 2003 à 436 326 euros, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à 2002, ce qui correspond à un subventionnement moyen de 31,95 euros par licencié à Mayotte, pour 6,2 euros en moyenne nationale, et 21,5 euros en moyenne pour les DOM-TOM. Sur le titre IV, ce sont 64 871 euros qui ont été affectés à Mayotte, soit une augmentation de 10,5 % par rapport à 2002, pour 4 % en moyenne nationale. Cette progression est la plus forte de tous les DOM-TOM. La formation des jeunes sportifs mahorais, ainsi que celle des entraîneurs indispensables au bon développement de la pratique et à l'éclosion des talents sportifs sur le territoire de Mayotte sont également l'une des préoccupations du ministère des sports. Ainsi, deux professeurs de sport sont affectés à la direction territoriale de la jeunesse et des sports de Mayotte et douze cadres techniques régionaux (CTR) en poste à la Réunion ont également dans leurs missions l'encadrement de stages de formation

d'entraîneurs, de préparation des sportifs mahorais et, plus largement, le développement de la pratique de leur discipline sur le territoire de Mayotte. Cette politique sera maintenue et développée dans le futur.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22552

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5785

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8857